

BQ, 11 juillet 2016

**Le Sénat adopte la loi "Sapin II" après l'avoir restreinte sur les lanceurs d'alerte, ainsi que la proposition de loi organique relative à la compétence du Défenseur des droits pour l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte**

Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dit "Sapin II", et la proposition de loi organique relative à la compétence du Défenseur des droits pour l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte.

La version réécrite du texte a été votée lors d'un scrutin à main levée par les sénateurs de droite, PS et écologistes s'abstenant tandis que les communistes ont voté contre. En revanche, la proposition de loi organique a été adoptée par 223 voix contre 2, par les groupes LR, UDI-UC et les sénateurs communistes, les élus socialistes et écologistes s'abstenant.

Le gouvernement ayant engagé la procédure accélérée, le texte fera maintenant l'objet d'un examen par une commission mixte paritaire chargée de trouver une version commune aux deux chambres.

Le volet principal du projet de loi concerne la création d'un statut général et un régime de protection des lanceurs d'alerte. Il vise aussi à renforcer la lutte contre la corruption, à travers la mise en place d'un service chargé de sa prévention et de sa détection.